

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 15 avril 2024

Présents: MM. Arnaud GARSOU
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE DE L'ASCENSION 2024.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que le jeudi 9 mai 2024 se déroulera le grand marché de l'Ascension et qu'une déviation sera mise en place par la rue de Fafchamps et la rue Julien Ghuysen ;

Considérant l'afflux de véhicules vers la déviation relative au grand marché de l'Ascension ;

Considérant que pour favoriser la fluidité de la circulation, il y a lieu de diviser le flux de véhicules ;

Considérant la nécessité de libérer quelques places de parking :

- en face de la poste pour l'installation de deux activités foraines, le mercredi 8 mai 2024, à partir de 18h jusqu'au jeudi 9 mai 2024, 20h30 ;
- en face de l'église, place Sainte-Gertrude, pour l'installation de deux chapiteaux et de trois chalets, le mardi 7 mai 2024, à partir de 8h jusqu'au vendredi 10 mai 2024, 12h ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Entre-deux-Villes, à partir du croisement avec la rue Remy Labeye jusqu'au rond-point de la place Sainte-Gertrude, le jeudi 9 mai 2024, de 6h à 20h30. A cet effet, des blocs de béton (dispositifs anti-véhicules béliers) seront placés de part et d'autre des deux extrémités. Le tronçon compris entre les numéros 35 et 38 de la place Sainte-Gertrude sera, quant à lui, interdit au stationnement et à la circulation dès le mercredi 8 mai 2024, 18h jusqu'au jeudi 9 mai 2024, 20h30.

Délibération du Collège communal

en date du 15 avril 2024

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE DE L'ASCENSION 2024.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements de parking public situés place Sainte-Gertrude (en face du parvis de l'église), du mardi 7 mai 2024, 8h au vendredi 10 mai 2024, 12h.

Article 3 : La circulation des véhicules sera interdite rue Trou-du-Loup, dans le sens de la rue Troisfontaines vers la rue de l'Institut, le jeudi 9 mai 2024, de 8h à 20h30.

Article 4 : La circulation des véhicules sera interdite rue André Ruwet, dans le sens de la rue de l'Institut vers la rue Troisfontaines, le jeudi 9 mai 2024, de 8h à 20h30.

Article 5 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 6 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police seront passibles de peines de police.

Article 7 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny, à la Cellule de Police administrative de la Zone Basse-Meuse et au Service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,



PAR LE COLLEGE,



Le Président,
(s) Arnaud GARSOU

Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

Le 15 avril 2024, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative aux mesures de stationnement et de circulation prises rue Entre-deux-Villes, place Sainte-Gertrude, rue Trou-du-Loup et rue André Ruwet, à BLEGNY, du 8 au 10 mai 2024, à l'occasion de la Foire de l'Ascension.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public au secrétariat, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **18 AVR. 2024**

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU